



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION - CONCOURS PARTICULIER
EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE**

Équipement mobilier et matériel initial, aménagement intérieur ou renouvellement (total ou partiel) de l'équipement

Conditions d'éligibilité du dossier

Le dossier est instruit par la DRAC qui arrête la liste des projets éligibles, atteste de la complétude des dossiers et propose au préfet de région un niveau d'accompagnement financier de l'état défini au regard des caractéristiques culturelles, scientifiques et techniques des dossiers. Le porteur de projet ne peut commencer les travaux qu'une fois le dossier réputé complet.

Les opérations ayant pour objet l'équipement mobilier d'une bibliothèque principale, d'une bibliothèque de secteur ou d'une bibliothèque annexe peuvent faire l'objet d'une attribution de l'aide de l'Etat. La notion d'équipement mobilier et matériel recouvre les meubles, la signalétique, le mobilier d'exposition et les équipements techniques nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque.

Ces projets doivent répondre aux mêmes conditions de surface que ceux appliqués aux projets bâtimentaires, soit 100 m² minimum et critères de surface minimale (voir détails fiche « Bâtiment »).

Une importance particulière doit être donnée aux éléments suivants :

- Le schéma d'implantation, qui doit être de nature à favoriser une bonne circulation du public (dont les personnes en situation de handicap), du personnel de la bibliothèque et des documents, et doit permettre une présentation cohérente, lisible et attractive des collections et des services au public ;
- L'adaptation du mobilier et des équipements aux exigences de sécurité et d'accessibilité, y compris dans les espaces de bureaux ; il est souhaitable que la signalétique, y compris de sécurité (ex : signaux pour l'évacuation), soit accessible à tous ;
- La fonctionnalité : il est souhaitable d'acquérir des mobiliers conçus à destination de tous publics, y compris les personnes en situation de handicap et fabriqués par des sociétés spécialisées ;
- La modularité.

Ces principes s'appliquent au concept d'équipement total ou partiel.

Type de dépenses éligibles

Dépenses prises en compte :

- Les prestations intellectuelles (études d'aménagement d'intérieur, scénographie) ;
 - Le mobilier architectural (meubles, placards...), le mobilier de présentation des collections (étagères, vitrines, malles...), d'accueil, d'exposition, de consultation, la signalétique ;
- Sont également concernés le mobilier et l'équipement des espaces extérieurs, intégrés à la bibliothèque ou à proximité, lorsqu'ils contribuent à son fonctionnement et à ses usages.

Dépenses non prises en compte :

- Les dépenses de fonctionnement susceptibles en pratique d'être reconduites chaque année.

Constitution du dossier de demande de subvention

La plateforme de dépôt des dossiers est ouverte sur le site Démarche numérique. Pour tout dépôt de dossier merci de prendre connaissance de cette nouvelle démarche sur le site du Ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Dotation-generale-de-decentralisation-DGD>

Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
 - Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier
 - indiquant le coût total de l'opération HT et TTC
 - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget communal de l'année en cours pour l'opération
 - sollicitant une subvention de l'État
- Note de présentation détaillée du projet
- Plan de financement H.T daté et signé
- Échéancier pluriannuel des dépenses s'il s'agit d'un projet pluriannuel, daté et signé
- Devis détaillé du ou des fournisseur(s) retenu(s) correspondant au montant du projet ou pièces constitutives du marché (cahier des charges, appel d'offre)
- Etat estimatif des dépenses HT détaillé par lots
- Schéma d'implantation au 1 cm/m²
- Le dossier graphique et les pièces écrites en cas de réalisation d'une étude d'aménagement intérieur
- RIB ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnée(s) de la ou des personnes référentes